

COMMUNE DE BROUCKERQUE

CANTON DE BOURBOURG

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

NOVEMBRE 90

PREAMBULE

La commune de Brouckerque entent poursuivre et compléter ses actions visant à valoriser le cadre de vie de ses habitants.

A ce titre, elle a entrepris une réflexion avec l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque sur le développement communal et avec l'association "Espace pour Demain" sur des thèmes génériques développés ci-après.

C'est dans cet esprit que la commune a entamé des travaux (tubage de la Becque) et mis en route des projets (aménagement de cette Becque, transformation de la mairie...) avec des objectifs sans cesse affirmés :

- D'amélioration du plaisir à vivre des habitants.
- De développement de l'image de marque de la commune, tant du point de vue commercial que culturel.

OBJECTIFS

Sur la base des atouts communaux et des difficultés rencontrées, l'équipe municipale désire compléter ses outils de réflexion et ses moyens de réalisation avec le Conseil Général dans le cadre de la politique d'amélioration du cadre de vie.

Une étude sera donc menée par un maître d'oeuvre, paysagiste - architecte, dans le cadre d'une démarche globale esquissée et encouragée par "Espace pour Demain".

Cette démarche globale se fonde sur trois types d'actions :

- . **La reconquête paysagère**
- . **La protection et la valorisation du patrimoine bâti.**
- . **L'animation culturelle et commerciale**

et développera les points suivants :

- . Le plaisir à vivre des habitants.
- . L'image de marque.
- . Le patrimoine bâti.
- . Le développement communal.
- . Copenaxfort
- . Liaison rural/urbain

L'étude apportera aux élus communaux un véritable outil de gestion de leurs espaces à moyen et long terme (5 et 10 ans).

PROCESSUS

Le travail attendu par l'équipe de maîtrise d'oeuvre se décompose en trois étapes

1 - Poursuite avec l'équipe communale de la définition précise du programme

Le maître d'oeuvre devra à ce titre signaler les complémentarités, les incompatibilités et, par conséquent les choix des éléments de programme, uniquement en termes d'objectifs et de valeurs d'usage.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'oeuvre dans son entreprise (plan P.O.S - cadastre - photos...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux.

- . Association "Espace pour Demain"
- . Habitants - enseignants - commerçants...
- . Services municipaux
- . Communes voisines
- . C.U.D.K. - AGUR - D.V.I. - D.D.E. - .N.R. - Voies navigables - D.D.A. - C.D.T....

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

2 - La deuxième étape consistera en une analyse critique des sites sur la base :

. **D'informations diverses** existantes (étude A.G.U.R., comptage automobiles, historique..., plans POS, schéma directeur...) qu'il conviendra de rechercher.

. **De l'examen visuel**, notamment lors des moments forts de la vie communale :

- samedi - dimanche
- sortie d'école
- flux pendulaire
- jour/nuit
- fêtes et marchés.

. **D'un recensement** (s'il y a lieu) des végétaux existants, de leurs comportements locaux, de leur impact sur le paysage.

. **D'outils** dont il fixera la nécessité : photos, films, vue aérienne...

Cette étape permettra au maître d'oeuvre de conforter ou d'infléchir certains éléments du programme en fonction des spécificités en plus ou en moins des sites analysés, au moyen de schémas, croquis, esquisses.

Au stade de ces travaux le maître d'ouvrage aura en sa possession un ensemble de schémas d'organisation lui permettant d'arrêter les options d'aménagement.

Il pourra également, s'il le désire user de ces documents pour inciter ses partenaires, notamment les habitants à s'associer à l'oeuvre commune .

- 3 - Une fois les options d'aménagements fixées, et les enveloppes financières estimées par la commune, le maître d'oeuvre précisera la nature de certains travaux sous forme d'A.P.S. au cours de la troisième étape.**

Il aidera la commune à établir son programme pluriannuel de travaux en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité
- l'urgence (sécurité complémentarité)
- les opportunités (partenaires...)
- le coût
- ...

Parallèlement à ces missions "ordinaires" du maître d'oeuvre, il pourra lui être demandé de produire des documents nécessaires à la médiatisation de son travail (expositions, participation à des manifestations telles que "journée de la haie, de l'arbre...)

Sur ce chapitre , le C.A.U.E. met à la disposition des équipes enseignantes, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "Ecole des Passemurailles".

Le Conseil Général souhaite à moyen terme communiquer à un public élargi le contenu des études communales réalisées dans le cadre de cette politique.

A cette fin, il pourra être demandé au maître d'oeuvre des documents graphiques permettant d'illustrer le travail réalisé pour la commune.

LES AXES ROUTIERS

Forte de ses 1200 habitants, il est entendu que la vie communale est dépendante des liaisons avec les villes voisines et notamment avec l'agglomération dunkerquoise.

Le regard porté sur les axes routiers s'entend donc d'un point de vue "**pratique et sécurité**" mais également d'un point de vue **quantitatif**, voire **représentatif** du village.

Les séquences généralement appelées "**entrées de ville**" ou limites d'agglomération font partie de la réflexion.

Compte-tenu de la qualité du réseau et des finances communales, l'attente se situe surtout sur ce second aspect.

La pratique du cadre communal par les habitants de l'agglomération dunkerquoise, de Bourbourg et de Bergues étant à favoriser, certaines préoccupations, comme la **signalétique**, dépassera le champ communal et mettra en scène des partenaires extérieurs (C.D.T., D.D.E...).

Des recoupements d'intérêt se rencontrent dans les chapitres suivants, notamment :

- l'eau : la voie sur berge vers Dunkerque
- le paysage : la liaison rural/urbain depuis Bergues.

L'EAU

Présent sous des formes contrastées, (canal-watergang-becque), cet élément fait partie des spécificités du paysage.

Mis en oeuvre pour des considérations techniques, ces réseaux structurent le paysage notamment par le découpage qu'ils opèrent et par la végétation qu'ils favorisent.

Sur la base d'un recensement quantitatif, qualitatif, et de l'analyse des lieux, le maître d'oeuvre proposera des mises en oeuvre visant à dynamiser cet élément du paysage.

La participation du (des) gestionnaire(s) de ces réseaux est essentielle et conditionne la pertinence et la pérennité des propositions.

Bien que la beauté du paysage soit ici l'objectif essentiel, il ne faut pas sous-estimer l'atout touristique sous-jacent (randonnées, sport, promenade, pêche).

LES EQUIPEMENTS

La qualité d'une opération est confortée par l'attention portée à la manière dont elle dialogue avec le contexte végétal ou bâti immédiat.

C'est de ce dialogue dont il est ici question, pour le terrain de sport - la salle polyvalente, l'église et la mairie.

. Le terrain de sports

Lieu vaste et distendu, le marquage de ses limites dépend du traitement des fonds de parcelles voisines

Les propositions viseront à qualifier l'accroche de cet équipement sur ses franges et à en augmenter le confort d'utilisation.

. La salle polyvalente

Outre les aménagements liés à son fonctionnement (parking...) qui seront faits par le traitement de la Becque, il est souhaitable de parfaire la mise en scène de ce bâtiment ainsi que les abords immédiats, prolongements naturels des activités intérieures.

. L'église et son contour

Lieu d'une grande qualité où qu'il convient de préserver et de magnifier, le site de l'église, mérite une réflexion sur au moins deux thèmes.

- Son accès et notamment le devenir du bâti en front de place.

- La zone verte au sud qu'il serait bon de développer et d'aménager selon les usages qu'il convient de définir, en liaison avec le développement communal.

. La mairie

Cet équipement à réaménager a fait l'objet d'une étude de faisabilité par le C.A.U.E.

Monsieur Soisson, architecte est chargé par la commune de mener à terme ce projet.

Il serait bon de mener la réflexion et de s'assurer de la parfaite complicité entre ce bâtiment "signal communal" et ses abords , notamment les terrains communaux situés à l'arrière.

. L'après tubage de la Becque

Le long de l'axe sud-ouest/nord-est passant devant la salle polyvalente, l'A.G.U.R. a réalisée une préfiguration des aménagements , au delà de ceux à réaliser fin 1990.

Cette préfiguration a le mérite de bien poser les questions et notamment celles relatives à l'accroche de la future urbanisation de cet axe.

Fort de ce travail, de ses limites et des attendus communaux, le maître d'oeuvre étudiera l'aménagement de ce lieu dans le contexte élargi de cette étude.

. Les espaces publics institutionnels

Certains espaces publics, en plus de leur valeur d'usage (parvis - fête - stationnement...) qu'il convient de mesurer et d'adapter, ont une valeur symbolique qu'il est souhaitable de magnifier.

- le parvis de la salle polyvalente
- le parvis de la mairie
- la place de l'église

. Les espaces domestiques

Des lieux, de statut communal, ne sont chargés d'aucune valeur institutionnelle mais de valeur affective étant pour beaucoup le prolongement extérieur de groupes d'habitations.

Ce type d'espaces sera recensé, (lotissement) et des propositions seront faites afin de répondre au mieux aux désirs des habitants.

A l'inverse, certains lieux privés, du fait de leur situation participent pour une large part à la qualification d'espaces à l'échelle de la commune. (jardinet, fonds de parcelles...)

L'étude de ces espaces donnera lieu à des esquisses et des croquis permettant de dialoguer avec les propriétaires.

L'expérience des deux lotissements existants permettra également de se garantir de ces difficultés lors de l'élaboration du cahier des charges des futurs programme de logement.

LE PATRIMOINE - SENSIBILISATION DES HABITANTS

Le cadre de vie est l'affaire de tous. A ce titre il convient que l'effort consenti par l'équipe communale et ses partenaires soit complété et amplifié par les habitants dans la gestion des espaces extérieurs et l'entretien du bâti.

Sensible à cette réalité, la commune souscrit à l'opération "Refaites une beauté à votre façade".

Complémentairement à cet outil, il apparaît souhaitable de mesurer précisément les richesses du patrimoine bâti et de définir les actions à mener pour en gommer les aspects négatifs et magnifier les potentialités.

Outre ce recensement qualitatif, des conseils techniques, de ravalement, de coloration, de transformation... sous forme de fiches techniques, de palette et de croquis sont demandés au maître d'oeuvre.

Afin de marquer le dynamisme communal, l'apparition d'une architecture contemporaine paraît concevable, voire souhaitable.

LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols, l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque à proposé un développement prospectif de la commune au nord-est et au sud-ouest.

Cette option, acceptée par la commune privilégie une structure centrée autour de la mairie et de la place, à un développement tentaculaire le long du réseau routier.

Elément majeur du paysage communal il apparait souhaitable de préfigurer cette urbanisation afin d'en contrôler les effets mais aussi, au mieux, d'en prévoir la réalisation (acquisition foncière, préverdissement...).

Le travail du maître d'oeuvre s'effectuera en collaboration avec l'A.G.U.R.

- Interface rural/urbain
- Hiérarchisation des voies
- Usage du foncier communal (Becque)
- Usage et gestion des espaces verts
- ...

COPPENAXFORT

Confluent du canal de Bourbourg et du canal de la Haute Colme, ce site intercommunal (communes de Craywick et de Brouckerque) est d'une grande qualité paysagère.

Porte communale en venant de Dunkerque et de Bourbourg il revêt en outre une valeur représentative de premier ordre.

L'étude comprend deux volets :

- 1) Recensement qualitatif du site et diagnostique technique des étendues végétalisées.
- 2) Recensement et étude de faisabilité du développement optimum du site en fonction de ses atouts et de la stratégie touristique dunkerquoise.

La rédaction de ce document programme et notamment son découpage en thèmes ne permettent pas de mentionner de façon exhaustive l'ensemble des préoccupations municipales.

Seules l'analyse diagnostique et l'étude permettront de trouver une cohérence et une exhaustivité dans l'énoncé des lieux à investir, d'autant qu'elle s'accompagneront d'échanges avec les gestionnaires municipaux et leurs partenaires.